



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°48

Réunions du mardi 24 juin 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2025/2026 Toutes Catégories

Dans le cadre de la préparation de la saison 2025/2026, les clubs ayant desiderata particuliers sont invités à les communiquer à la Commission au plus tôt.
Les éventuelles **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2025/2026** sont également à communiquer.

Obligations – article 11.4 du RSG de la LPIFF

La Commission fait le point sur les obligations liées à l'article 11.5 du RSG de la LPIFF pour cette saison 2024-2025.

Rappel du texte :

11.4 - Football Féminin.

11.4.1 - Les clubs participant au Championnat Régional Féminin ont l'obligation de :

- pour ceux évoluant en R1 F :

. Engager 1 équipe U18 F (ou U19 F si cette dernière participe au Challenge National Féminin U19) ou U15 F participant intégralement au Championnat Féminin correspondant de Ligue ou de District ; Les ententes ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation.

. Disposer d'une Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U11 F) et participant aux actions organisées par la Ligue et le District.

- pour ceux évoluant en R2 F :

- . Engager 1 équipe U18 F (ou U19 F si cette dernière participe au Challenge National Féminin U19) ou U15 F participant intégralement au Championnat Féminin correspondant de Ligue ou de District ;
- . Engager 1 équipe féminine de football d'animation ou 1 équipe U13 F participant aux actions organisées par la Ligue et le District,
- . Avoir au moins 8 licenciées enregistrées U6 F à U13 F.

Par mesure dérogatoire, et sous réserve de respecter les obligations des clubs participant au R3 F, le club accédant au R2 F n'est pas soumis aux obligations susvisées durant la première saison d'accession.

- pour ceux évoluant en R3 F :

- . Engager 1 équipe U18 F (ou U19 F si cette dernière participe au Challenge National Féminin U19) ou U15 F participant intégralement au Championnat Féminin correspondant, ou 1 équipe féminine de football d'animation ou 1 équipe U13 F participant aux actions organisées par la Ligue et le District.

Par mesure dérogatoire, le club accédant au R3 F n'est pas soumis à l'obligation susvisée durant la première saison d'accession.

11.4.2 - Le non-respect des obligations pendant 2 saisons consécutives et au-delà entraîne la rétrogradation de l'équipe Seniors Féminines dans la division inférieure la saison suivante. Cette rétrogradation administrative n'est pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive. Il est toutefois précisé que pour participer à la Phase d'Accession Nationale à la D3 Féminine, le club concerné doit être en règle avec les obligations susvisées.

11.4.3 – Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison N, il revient en « 1 ère saison d'infraction » en cas de nouvelle infraction lors de la saison N+1.

Situation des clubs – saison 2023-2024 :

| Divisions | 1 ^{ère} saison d'infraction | 2 ^{ème} saison d'infraction |
|------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Régional 1 | Aucune équipe | Aucune équipe |
| Régional 2 | Aucune équipe | Aucune équipe |
| Régional 3 | Aucune équipe | Aucune équipe |

Situation des clubs – saison 2024-2025 :

| Divisions | 1 ^{ère} saison d'infraction | 2 ^{ème} saison d'infraction |
|------------|---|--------------------------------------|
| Régional 1 | Aucune équipe | Aucune équipe |
| Régional 2 | VAL DE France FOOT. ACADEMY 77 - 549941 | Aucune équipe |
| Régional 3 | Aucune équipe | Aucune équipe |

La Commission invite le club de VAL DE France FOOT. ACADEMY 77 à se mettre en conformité dès la saison prochaine (2025-2026) sous peine de rétrogradation administrative dans la division inférieure à l'issue de la saison 2025-2026.

COUPE DE France FEMININE – SAISON 2025-2026

Calendrier des tours régionaux :

- T1 (cadrage) : Samedi 13 septembre 2025 (si nécessaire en fonction du nombre d'engagements)
- T2 : Samedi 20 septembre 2025
- T3 : Samedi 04 octobre 2025
- T4 : Samedi 18 octobre 2025
- T5 : Samedi 1^{er} novembre 2025

La liste définitive des clubs engagés pour cette compétition pour la saison 2025-2026 sera arrêtée le 15 juillet 2025.

Tous les clubs engagés en championnat Régional ou départemental Seniors Féminin à 11 sont engagés automatiquement dans cette coupe.

Les clubs ne souhaitant pas s'engager doivent retourner le formulaire de non engagement avant le 15 juillet 2025

Pour rappel, les clubs en entente ne peuvent pas participer à cette épreuve.

COUPE NIKE FEMININE U18

La Commission informe les clubs engagés en championnat Régional U18F pour la saison 2025-2026 de la création à compter de cette saison d'une coupe Nationale pour cette catégorie dénommée : la Coupe Nike Féminine U18.

Calendrier des tours régionaux :

T1 (cadrage) : Samedi 13 septembre 2025

T2 : Samedi 27 septembre 2025

T3 : Samedi 18 octobre 2025

T4 : Samedi 1er novembre 2025

T5 (Finale Régionale) : Samedi 1^{er} novembre 2025

La liste définitive des clubs engagés pour cette compétition pour la saison 2025-2026 sera arrêtée le 15 juillet 2025.

Tous les clubs engagés en championnat Régional U18F sont engagés automatiquement dans cette coupe.

Les clubs ne souhaitant pas s'engager doivent retourner le formulaire de non engagement avant le 15 juillet 2025.

1 équipe par club peut participer

Les ententes peuvent également participer à cette épreuve.